

## **CONVENTION D'HEBERGEMENT**

Ce document comporte 6 pages (hors la présente), une annexe 1 de 1 page et une annexe 2 de 5 pages

Il doit être imprimé en 2 exemplaires,

Toutes les informations doivent être complétées (pages 1 , 2, 3, 4, 6)

Chaque page doit être parafée à l'exception de la page 6 qui doit être complétée, datée et signée.

Les annexes doivent être parafées.

L'ensemble doit être adressé par courrier à :

Gondwana Editions sarl  
Morne Pavillon – Tartane  
97220 TRINITE - MARTINIQUE

Tout document incomplet ne pourra pas être traité.

Les documents dûment remplis donneront lieu au retour d'un exemplaire parafé et signé par nos soins accompagné d'un code Internet à saisir dans votre logiciel Thetis pro qui libère le menu « Site Web » de votre logiciel.

# CONVENTION D'HEBERGEMENT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- La société Gondwana Editions sarl

Société à responsabilité limitée au capital de 9146,94 euros,  
inscrite au R.C.S. de Fort-de-France sous le n° 89 B 621,  
dont le siège social est à Morne Pavillon – Tartane – 97220 TRINITE - MARTINIQUE  
représentée par Monsieur Eric LEROY, gérant  
domicilié es qualité au dit siège,

ci-après Gondwana ou la Société ou l'Hébergeur

et

(1)

M / M<sup>me</sup> / M<sup>lle</sup> Nom ..... Prénom .....

né(e) le ..... à .....

domicilié(e) à .....

.....

.....

.....

• photographe indépendant

artisan inscrit au RM sous le numéro : .....

auteur AGESEA sous le numéro : .....

auteur non affilié à l'AGESEA : numéro de sécurité sociale .....

Commerçant inscrit au RC (ville et numéro) : .....

• photographe de presse, photo-journaliste : carte de presse .....

- ayant droit de (auteur) .....

[en cas de pluralité d'ayants droit, indivision successorale ..., la convention de partenariat est signée par un seul des ayants droit ou indivisaires, qui devra justifier des pouvoirs qu'il est censé détenir de l'ensemble des autres ayants droit ou indivisaires.]

.....

la Société .....  l'Agence.....

société (forme : à responsabilité limitée, anonyme...)1 .....

siège à .....

.....

.....

RCS (registre compétent) ..... / N° d'immatriculation .....

représentée par M / M<sup>me</sup> .....

en sa qualité de.....

Disposant de l'adresse de courrier électronique suivante :

.....

Ci-après l'Hébergé ou l'Utilisateur

(1) Sélectionnez l'option correspondant à votre mode d'exercice.

Personne physique

Personne morale

## ETANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ

La Société a d'une part conçu et développé le logiciel Thetis pro, outil permettant la création et la publication sur Internet de photothèques numériques.

La Société Gondwana Editions offre d'autre part à tout détenteur d'une licence valide du logiciel Thetis pro :

– la possibilité d'héberger sur ses serveurs ou ceux de ses sous traitants le site Internet piloté par le susdit logiciel et permettant la mise en ligne, la présentation et potentiellement la commercialisation d'images en haute ou basse définition et spécifiquement la commercialisation et le téléchargement par un client, de celles de ces images qui sont en haute définition.

– la possibilité d'effectuer pour son compte toutes les prestations techniques en vue de la présentation, de la distribution et de la commercialisation de ses images sur le site de l'Hébergé et/ou sur le site Portail.

- Monsieur       Madame  
 La Société       L'Agence

**déclarant être titulaire d'une licence du logiciel Thetis pro, régulièrement enregistrée par la société, sous le numéro :**

--	--	--	--	--	--	--

et satisfaisant à ces conditions,

Les parties, considérant leur intérêt mutuel et leur intention de se rapprocher utilement,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

### DEFINITIONS

- Nous, Gondwana Editions, la Société, l'Hébergeur : Gondwana Editions sarl ou toute société à laquelle Gondwana Editions sarl aurait confié l'hébergement de ses serveurs et respectant les termes de la présente convention.
- Vous, l'Hébergé, l'Utilisateur : la personne physique ou morale signataire du présent Contrat d'hébergement autre que Gondwana Editions sa ou son représentant.
- Notre site Internet, notre site, le site Portail, le Portail : www.e-magecenter.com ou tout site Internet propriété de la Société destiné à la présentation et à la commercialisation d'images numériques.
- Votre site Internet, le site de l'Hébergé, le site de l'Utilisateur : le site Internet de l'Utilisateur, hébergé par la Société sur ses propres serveurs informatiques ou ceux de ses sous-traitants pour ce qui concerne les pages correspondant aux fonctionnalités proposées par le logiciel Thetis pro à l'exclusion de tout autre page web qui n'aurait pas été créée au moyen du logiciel Thetis pro ou qui ne ferait pas appel aux fonctionnalités des serveurs de l'Hébergeur.
- Image en haute définition ou HiPix : fichier image pouvant faire l'objet d'une présentation, d'un téléchargement et d'une commercialisation en ligne. Classiquement mais non obligatoirement, un fichier HiPix permet une impression de qualité au format A4 ou supérieur.
- Image en basse définition ou MaxiPix : fichier image pouvant faire l'objet d'une présentation mais qui n'est destiné à la commercialisation en ligne. Classiquement mais non obligatoirement, un fichier MaxiPix est inscrit dans un carré de 650 pixels de côté.
- Image hébergée, tout fichier image numérique, indépendamment de sa résolution, pouvant être présentée sur le site de l'Hébergé et potentiellement sur le Portail.
- Image de statut public : fichier image numérique pour lequel l'utilisateur du Logiciel a, au sein du logiciel Thetis pro, autorisé la présentation et la commercialisation sur le site Portail.
- Image de statut privé : fichier image numérique pour lequel l'utilisateur du logiciel a, au sein du logiciel Thetis pro, refusé la présentation et la commercialisation sur le site Portail.
- Image de statut réservé : fichier image numérique pour lequel l'utilisateur du logiciel a, au sein du logiciel Thetis pro, refusé la présentation et la commercialisation sur le site Portail et autorisé la présentation et la commercialisation sur son propre site uniquement auprès d'Internautes expressément autorisés auxquels l'Utilisateur a confié un code d'accès spécial.
- Restrictions d'utilisation : ensemble d'autorisations et de refus de commercialisation définis par l'Utilisateur au sein du logiciel Thetis pro, soit de façon globale, soit image par image, définissant les possibilités de commercialisation d'une image, tant à travers le site de l'Hébergé qu'à travers le Portail. Une image portant au moins un refus de commercialisation ne peut faire l'objet d'un achat de droits en ligne quelque soit le site sur lequel elle est présentée.
- Documents externes : tout document fourni par l'Utilisateur, hébergé sur les Serveurs de la Société, destiné à compléter son Site mais qui n'est pas créé ou géré par le Logiciel.

### 1 - MANDAT

#### 1.1.

L'Hébergé mandate par les présentes, et aux conditions des présentes, la Société pour l'hébergement sur ses propres serveurs ou ceux de ses sous traitants d'un site internet – piloté par le logiciel Thetis pro – dont la propriété morale et patrimoniale est par définition, au regard de l'Hébergeur, attribuée à l'Hébergé, nonobstant, les droits moraux et/ou patrimoniaux liés à chacune des images ou autre document pouvant être présenté et/ou commercialisé sur ce site dont l'Hébergé fait son affaire, garantissant l'Hébergeur de tout trouble ou éviction.

S'agissant de l'hébergement d'un site dynamique, le mandat de l'Hébergeur inclut toutes les prestations techniques liées au fonctionnement du Site de l'Hébergé .

En outre, l'Hébergeur pourra accepter d'héberger des pages Web fournies par l'Hébergé mais non gérées par le logiciel Thetis pro (les documents externes) et cela conformément aux impératifs techniques décrits en annexe 1.

Au choix de l'Hébergé, ce site pourra posséder un nom de domaine original et préalablement enregistré chez un registrar autorisé ou disposer d'un nom de domaine fourni par l'Hébergeur (lequel, classiquement mais non obligatoirement, se présentera sous la forme *thetis-pro.com/Nom* où *Nom* évoque de façon explicite le titulaire du site mentionné. La société se réserve le droit de proposer un autre *Nom* pour le cas où le *Nom* retenu par l'Utilisateur serait déjà utilisé).

### **Nom de domaine retenu**

**WWW.**

L'hébergé déclare disposer de tous les droits pour faire usage de ce nom de domaine (sauf pour un nom du type *thetis-pro.com/nom*) L'Hébergé fait siennes les dispositions techniques à mettre en œuvre pour diriger son nom de domaine vers le serveur de Thetis pro. Il peut cependant solliciter l'aide de l'Hébergeur pour mener à bien cette opération.

L'Hébergeur est mandaté pour réaliser toute prestation technique en vue de la présentation, de la diffusion et potentiellement de la commercialisation tant sur le site de l'Hébergé que sur le Portail.

Sauf spécifications techniques et/ou commerciales particulières déclarées au sein du logiciel Thetis pro, l'Hébergé autorise l'Hébergeur à diffuser à travers le site de l'Hébergé ses images, en vue de leur utilisation par voie de reproduction ou par voie de représentation ou communication publique par tout procédé, connu ou à découvrir, sous toute forme, dans tous médias ou domaines d'exploitation, pour tous usages quelle qu'en soit la destination. Les images déclarées de statut public pourront être présentées et commercialisées sur le site Portail autant que sur le site de l'Hébergé. Les images d'autres statuts ne pouvant être présentées et/ou commercialisées que sur le site de l'Hébergé.

1.2. **Le mandat conféré à la Société n'emporte aucune exclusivité d'aucune sorte, et ne constitue pas un mandat de commercialisation au sens des usages de la profession d'agence photographique.**

1.3. Le mandat conféré à la Société, du fait qu'il a pour objet l'exploitation d'images numériques diffusées sur Internet, ne comporte aucune restriction territoriale.

1.4. Si l'Hébergé est régulièrement mandaté pour représenter plusieurs utilisateurs du logiciel Thetis pro afin que les images de plusieurs Utilisateurs puissent être présentées sur le site Internet de l'Hébergé, l'Hébergé reconnaît être le seul interlocuteur de l'Hébergeur pour toute question en relation avec son Site Internet.

## **2 - SELECTION DES IMAGES - INFORMATIONS CONNEXES**

2.1. L'Hébergé reconnaît que l'Hébergeur n'effectue aucune sélection quant aux images présentées et qu'il est seul à décider, image par image, de leur présentation tant sur son site que sur le Portail.

2.2. L'hébergé fait siens tous les choix techniques (résolution des images mises en ligne) et commerciaux qu'il peut modifier en permanence en utilisant les fonctionnalités du Logiciel.

2.3. L'hébergé reconnaît être seul responsable des informations fournies de façon connexe aux images présentées (auteur, titre, légende, mots clés, etc.). Cependant par soucis de maintien de l'intégrité du Thesaurus commun à tous les Utilisateurs, l'Hébergé accepte qu'un mot clé créé par ses soins avec un statut Public soit remplacé par un mot clé du Thesaurus dans le respect du sens et des droits moraux de l'Utilisateur. En revanche, un mot clé de statut Privé ne peut être modifié par l'Hébergeur.

2.4. A défaut de sélection, la Société se réserve le droit de retirer sans préavis de la présentation, tant sur le site de l'Hébergé que sur le Portail, toute image présentant un caractère pornographique ou incitant à la haine raciale ou encore toute image qui ne serait pas en accord avec les obligations faites par la loi à tout hébergeur.

## **3 - MODALITES DE COMMERCIALISATION**

3.1. La Société n'intervient pas sur les choix commerciaux que l'utilisateur effectue seul au sein du logiciel Thetis-pro, soit globalement, soit image par image.

3.2. En rappelant que seules les images en haute définition peuvent faire l'objet d'une transaction commerciale en ligne, l'utilisateur a, pour chaque image, la possibilité de délivrer une licence correspondant à l'utilisation effective de l'image (licence d'utilisation dite en *droits protégés*) ou une

licence non limitée à un seul usage (licence d'utilisation dite *libre de droits*).

### 3.3. Grille tarifaire

La société met à disposition de tout Utilisateur une grille tarifaire figurant en annexe 2. Cette grille est indicative et pourra évoluer sans préavis en fonction des pratiques du marché.

Cependant, l'Utilisateur peut, à tout moment, lui substituer sa propre grille tarifaire en la définissant et en la transmettant à la société au moyen du Logiciel (Edition Expert uniquement).

A défaut, de grille tarifaire personnalisée, l'hébergé accepte que soient utilisés les tarifs de la grille de la Société.

Quelque soit la grille tarifaire retenue, l'Utilisateur peut appliquer globalement ou image par image un coefficient multiplicateur en le spécifiant dans la partie réservée à cet effet dans la fiche « Attributs Image » du logiciel.

### 3.4 Modalités de vente et paiement en ligne sur le site de l'Hébergé.

La vente et le paiement en ligne sur son site peuvent, au choix de l'Hébergé, s'effectuer suivant plusieurs modalités.

(La modalité retenue est cochée).

Pas de vente en ligne.

En utilisant un compte bancaire de la Société. Pas de frais de mise en œuvre. Une commission pour frais techniques et financiers est prélevée sur chaque transaction ainsi qu'il est détaillé sur <http://www.thetis-pro.com/Pages/Commissions.html> (document non contractuel susceptible d'évolutions sans préavis).

Les sommes collectées, minorées du montant des commissions, sont adressées par chèque bancaire à la fin du mois suivant le mois de leur collecte sous réserve que le compte de l'Utilisateur présente un solde créditeur minimal de 100 (Cent) Euros toutes taxes comprises.

En utilisant le compte PayPal personnel de l'Utilisateur. Frais de mise en œuvre tels qu'indiqués sur <http://www.thetis-pro.com/Pages/Hebergement.html> (document non contractuel susceptible d'évolutions sans préavis). Aucune commission n'est prélevée.

En utilisant un compte bancaire de l'utilisateur. Cette modalité fait l'objet d'un contrat séparé entre les parties.

L'utilisateur est informé par courrier électronique de toute transaction commerciale effectuée sur son site.

Sauf spécification contraire, ou dans l'attente de la mise en œuvre d'une modalité personnalisée, les parties déclarent que la deuxième modalité est retenue.

Toute demande de modification de cette fonctionnalité de la part de l'Hébergé devra faire l'objet d'un courrier en recommandé avec accusé de réception précisant ses nouvelles intentions.

### 3.5 Ventes en ligne sur le Portail.

Les ventes en ligne de droits de reproduction/utilisation sur le Portail respectent les choix commerciaux (droits protégés, libres de droits, tarif, restriction, etc.) tels que définis par l'hébergé.

Toute transaction en ligne effectuée sur le Portail donne lieu à l'envoi, par courrier électronique, d'un relevé de vente précisant :

- les références HiPix de l'image faisant l'objet de la transaction,
- la nature des droits cédés
- le montant à facturer
- les coordonnées de l'acheteur
- Le cas échéant les spécificités de cette cession de droits.

L'hébergeur ne substitue pas à l'Hébergé pour ce qui est de la facturation. L'hébergeur délivre au client un reçu de paiement précisant les coordonnées de l'Hébergé auquel il appartient de faire diligence pour émettre et adresser au client la facture correspondant au relevé de vente. L'hébergeur ne serait être tenu pour responsable d'un défaut de cette obligation.

Toute vente en ligne effectuée sur le portail donne lieu à une commission de 15 (quinze) % pour couvrir les frais techniques et financiers de l'Hébergeur. Il ne s'agit en aucun des cas d'une commission d'agence.

Les sommes collectées, minorées du montant des commissions, sont adressées par chèque bancaire à la fin du mois suivant le mois de leur collecte sous réserve que le compte de l'Utilisateur présente un solde créditeur minimal de 100 (Cent) Euros toutes taxes comprises.

### 3.6. Autres restrictions d'usage

L'Utilisateur peut exclure certains domaines d'exploitation (presse, édition...) ou certaines utilisations (communication, publicité) pour un ou

plusieurs domaines d'exploitation, en le spécifiant dans la partie réservée à cet effet dans la fiche " Attributs Image " du logiciel.

### 3.7. Téléchargement de HiPix

L'Utilisateur peut au moyen de son Logiciel (version Expert uniquement) définir une liste d'Internauts auxquels il autorise le téléchargement de fichiers image en haute définition suivant plusieurs modalités possibles mais sans achat en ligne préalable. L'Utilisateur est seul responsable du maintien de cette liste et des conséquences de tous ordres des autorisations qu'il aura accordées.

3.8 L'Utilisateur autorise l'utilisation gratuite de son nom et de ses images de statut Public pour la communication, la promotion et la publicité de l'activité de la Société, sous réserve, bien entendu, que pareille utilisation soit effectuée dans le respect du droit moral de l'Utilisateur.

## 4 - OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

4.1.  
L'Hébergeur s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'il propose.

4.2.  
L'Hébergeur se réserve cependant la faculté de suspendre exceptionnellement et brièvement l'accessibilité aux serveurs pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services. Il fera alors ses meilleurs efforts pour en avvertir préalablement l'Hébergé.

## 5 - RESPONSABILITES

5.1.  
L'Hébergeur ne saurait être tenue responsable de l'inadéquation des services qu'il fournit aux objectifs particuliers que l'Hébergé peut envisager ou poursuivre, dès lors qu'avant toute décision celui-ci a accès non seulement aux informations mises en ligne sur le site de l'Hébergeur, mais également au service technique de l'Hébergeur.

5.2.  
En aucun cas l'Hébergeur ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait :  
– d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ ou diffusés sur le site de l'Hébergé ;  
– de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le site de l'Hébergé sans accord exprès de leur auteur ou ayant droit;  
– de la suspension et/ou de la résiliation des comptes, notamment à la suite du non-règlement des sommes dues en exécution du présent contrat, et plus généralement du fait de l'inexécution de l'une quelconque des obligations de l'Hébergé telles que fixées par les présentes.

5.3.  
L'Hébergé devra garantir l'Hébergeur de toute condamnation éventuelle à ce titre.

5.4.  
En outre, du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que l'Hébergé déclare parfaitement connaître, l'Hébergeur ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment :

- les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes;
- la contamination par virus des données et/ou logiciels de l'Hébergé, dont la protection incombe à ce dernier;
- les intrusions malveillantes de tiers sur le site de l'Hébergé, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place;
- les dommages que pourraient subir les équipements connectés au Centre Serveur, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité de l'Hébergé;
- les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour l'Hébergé.

## 6 - CAS DE FORCE MAJEURE

6.1.  
Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

6.2.  
Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision.

## 7 - DURÉE, RENOUVELLEMENT ET DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée *a minima* mensuelle qui commence à courir à compter de la date fixée par l'Hébergé (sous réserve de réception du présent document valablement complété et signé par l'Utilisateur, accompagné de son règlement au moins 7 jours avant

la date retenue) soit le :

**Date demandée de début d'hébergement**

**Durée initiale de l'hébergement (en mois)**

**Type d'hébergement**

Note : les différentes propositions d'hébergement sont consultables sur [www.thetis-pro.com/Pages/Hebergement.html](http://www.thetis-pro.com/Pages/Hebergement.html)

Tout mois entamé est dû en intégralité, sauf si l'hébergement commence entre le 20 et la fin du mois auquel cas il bénéficie d'une remise de 50 (cinquante) % pour le mois considéré.

La présente convention est tacitement renouvelée dès lors que l'utilisateur en fait la demande au sein du Logiciel pour une durée qu'il définit lui-même et qu'il s'acquitte du montant du loyer afférent tel que défini sur <http://www.thetis-pro.com/Pages/Hebergement.html> (document non contractuel susceptible d'évolutions sans préavis).

Toute modification apportée à la présente convention et/ou à la définition technique des types d'hébergement ne s'applique pas aux mois d'hébergement déjà acquittés, sauf s'il s'avérait que les nouveaux termes sont plus favorables à l'Hébergé.

Aucun loyer préalablement acquitté ne pourra faire l'objet d'une révision sauf accord expresse des parties.

**8. RÉSILIATION**

L'hébergement est résilié de fait dès lors que l'Hébergé cesse d'acquitter le montant de l'hébergement. Dans ce cas, et sauf indication particulière de sa part, son site cesse d'être consultable 7 jours après le terme du dernier loyer acquitté, tout fichier image et toute information en relation avec ces fichiers sont physiquement supprimés de tout serveur de Thetis pro 15 jours après le terme du dernier loyer. Sur demande de l'hébergé par courrier en recommandé avec accusé de réception, tous ses fichiers images et toutes les informations rattachées peuvent être supprimées de tout serveur de Thetis pro avant le terme du dernier loyer déjà acquitté. L'hébergeur s'engage à accomplir cette mission dans les 7 (sept) jours qui suivent la réception de cette demande.

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties, de l'une quelconque des obligations stipulées par le présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse adressée à la partie défaillante par lettre recommandée avec avis de réception.

**9. EXÉCUTION DU CONTRAT**

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations du présent contrat, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation.

**10. OBLIGATION D'INFORMATION**

Le client s'engage à informer, par écrit, l'Hébergeur de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de son équipement, etc.).

**11. FIN DU CONTRAT**

À la fin du contrat pour quelque raison que ce soit, l'Hébergé fera pointer son nom de domaine sur le serveur de son choix, l'Hébergeur le retirant de la liste des noms de domaine gérés par ses soins .

**12. LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Le présent contrat est régi par la loi française.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

**13 - ANNEXES**

- Grille traifaire 2007
- Modalités d'hébergement des documents externes

Fait à ..... le .....  
en double exemplaires

(Mention manuscrite « Lu et approuvé »)

L'Utilisateur

Gondwana Editions SA

# Annexe 1

## Modalités d'hébergement de documents externes

L'hébergeur accepte que figurent sur ses Serveurs des documents fournis par l'Hébergé (documents externes), en dehors de ceux régulièrement pris en charge par le Logiciel, aux conditions suivantes :

- Le poids total des documents ne peut excéder 10 Mo (dix mega octets)
- Sont acceptées les pages html statiques incluant des fichiers au format, JPEG ou GIF ou PNG ou SWF (Flash™)
- Sont déclarées « Technologies interdites » toutes les bases de données ainsi que leurs systèmes de gestion intégrés ou externes.
- En revanche, est autorisé tout lien vers un autre serveur qui hébergerait tout document – y compris les technologies interdites – pour autant qu'il ne fasse pas appel aux ressources des serveurs de l'Hébergeur.
- Les fichiers Flash™ (swf) doivent respecter les règles suivantes. Leur poids individuel ne doit pas excéder 200 Ko, y compris les documents qu'ils seraient à même d'importer depuis les serveurs de l'Hébergeur. Ils ne doivent, sauf accord préalable de l'Hébergeur, faire appel à aucune des fonctionnalités des serveurs de l'Hébergeur. Ainsi, il n'est pas possible, sauf accord express de l'Hébergeur, d'utiliser un des Web Services mis en jeu pour le fonctionnement du Site de l'Utilisateur dans les conditions classiques de fonctionnement. L'hébergeur se réserve le droit de vérifier la conformité des fichiers Flash™ aux présentes obligations et, le cas échéant, d'en refuser l'hébergement
- L'Hébergeur héberge ces fichiers, sous la seule responsabilité de l'Hébergé.
- L'Hébergé a toute liberté, sous réserve du respect des présentes, pour installer, modifier ou supprimer ses propres documents externes. Il agira cependant dans le respect de l'économie de la bande passante.
- L'Hébergé déclare connaître les technologies mises en jeu et dès lors sait qu'il peut s'écouler plusieurs minutes entre le chargement sur les serveurs de la Société et leur disponibilité effective sur son propre site internet.
- L'hébergeur peut refuser l'hébergement de tout document externe qui ne serait pas conforme avec ses règles déontologiques.

Lors de la signature de la présente convention, l'Hébergeur remet à l'Utilisateur un login (identifiant) et un mot de passe qui lui permet de télécharger au moyen du protocole ftp les documents externes sur les serveurs de l'Hébergeur.

-----

# Annexe 1

## Grille tarifaire pour la cession de droits d'auteur

AU 01/01/20047

Note préliminaire : ce document est la propriété de Gondwana Editions sarl. Son usage est strictement réservé aux signataires d'une convention d'hébergement proposée par la Société aux utilisateurs du logiciel Thetis pro dont il constitue l'annexe. Nul autre ne peut en faire usage, s'en prévaloir ou y faire référence sous peine de poursuites conformément au code de la propriété intellectuelle.

Tous les tarifs sont exprimés en euros HT. Grille tarifaire non contractuelle susceptible d'évolutions en fonction des tendances du marché.

### 1. Utilisation en droits protégés

#### 1.1 Edition

Détail support : livres illustrés, livres scolaires, livres de poches, fiches techniques, encyclopédies, guides.

Format Tirage	-> 1/8 p	-> 1/4 p	->1/2 p	->3/4 p	-> Pleine page	Double page intérieure	Couverture Jaquette
< 25 000 ex	97	107	116	127	140	210	421
< 100 000 ex	107	116	127	140	155	232	463
< 200 000 ex	116	127	140	155	170	255	509
< 500 000 ex	127	140	155	170	187	281	561
< 1 000 000 ex	140	155	170	187	205	308	616
≥ 1 000 000 ex	155	170	187	205	226	338	677

Conditions particulières 1 :

– Livres scolaires : -15 % sur le barème ci-dessus

– Livres dont le prix de vente public est supérieur à 45 euros TTC : +15 % sur le barème ci-dessus

Conditions particulières 2 :

– Image figurant en première de couverture parmi plusieurs images : tarif intérieur + 100 %

– Image figurant en dernière de couverture parmi plusieurs images : tarif intérieur + 60 %

Conditions particulières 3 :

– Photographies aériennes ou sous-marines : suivant coefficient indiqué par l'e-magePartner (+ 70 % recommandés)

– Photographies panoramiques : suivant coefficient indiqué par l'e-magePartner (+ 50 % recommandés)

Conditions particulières 4 :

– Réimpression : droit complémentaire de 30 % de la tranche déclarée par l'éditeur, pour le tirage cumulé, suivant barème actualisé.

#### 1.2 Multimedia

1.2.1 Détail support : supports numériques sous toutes leurs formes connues et à venir (CD audio/informatique, DVD, etc.).

Le format de l'image numérique est inclus dans un carré de 640 pixels de côté (dimensions maximales).

Par image Diffusion	Support non commercialisé	Support commercialisé
< 1 000 ex	87	261
< 2 500 ex	95	287
< 5 000 ex	107	319
< 10 000 ex	119	357
< 25 000 ex	136	407
< 50 000 ex	156	470
< 100 000 ex	180	538
< 200 000 ex	205	615
Tranche de 100 000 ex sup	41	123

1.2.1 Détail support : Site internet. Le format de l'image numérique est inclus dans un carré de 640 pixels de côté (dimensions maximales).

Format Durée	Site Internet non commercial / Intranet			Site Internet commercial			
	Page intérieure	Page d'accueil	Bandeau publicitaire	Page intérieure	Page d'accueil	Band. pub. p. intérieure	Band. pub. p. d'accueil
< 6 mois	76	152	229	174	348	259	518
< 12 mois	110	220	305	216	433	345	689
< 36 mois	165	329	457	259	518	517	1034

### 1.3 Presse

1.3.1 Détail support : Journaux, magazines ou périodiques destinés à la vente.

	-> 1/8 page	-> 1/4 page	-> 1/2 page	-> 3/4 page	-> 1 page	-> Double page	Couverture image unique
< 2 500 ex	65	70	76	84	99	158	198
< 5 000 ex	70	76	84	99	116	186	232
<10 000 ex	76	84	99	116	139	214	278
< 20 000 ex	83	99	123	148	173	294	346
< 40 000 ex	90	108	134	161	188	320	376
< 100 000 ex	120	145	182	218	254	432	436
< 200 000 ex	150	181	226	271	316	537	542
< 400 000 ex	189	228	285	342	400	680	684
< 800 000 ex	239	288	350	420	491	835	982
< 1 500 000 ex	290	349	436	524	611	1039	1222
< 2 500 000 ex	341	411	514	617	719	1222	1438
< 3 500 000 ex	401	483	604	724	845	1437	1690
Par tranche sup. de 1 000 000 ex	58	70	85	102	120	203	240

Conditions particulières 1 :

– Image figurant en première de couverture parmi plusieurs images : tarif intérieur + 100 %

– Image figurant en dernière de couverture parmi plusieurs images : tarif intérieur + 60 %

Conditions particulières 2 :

– Photographies aériennes ou sous-marines : suivant coefficient indiqué par l'e-magePartner (+ 70 % recommandés)

– Photographies panoramiques : suivant coefficient indiqué par l'e-magePartner (+ 50 % recommandés)

1.3.2 Détail support : Journaux, magazines ou périodiques gratuits (revues internes d'entreprise, magazines des compagnies de transport, etc.).

Format Tirage	-> 1/4 page	-> 1/2 page	-> 3/4 page	-> 1 page	-> Double page	Couverture image unique
< 2 500 ex	89	111	129	142	241	284
< 5 000 ex	116	145	168	185	314	370
< 10 000 ex	140	176	203	224	380	448
< 25 000 ex	165	207	240	265	450	530
< 50 000 ex	191	238	276	305	518	610
< 100 000 ex	240	300	348	384	652	768
< 250 000 ex	303	379	440	485	824	970
< 500 000 ex	374	467	542	598	1016	1196
< 1 000 000 ex	436	545	632	698	1186	1396
< 2 000 000 ex	498	623	722	797	1355	1594
< 4 000 000 ex	623	779	903	996	1693	1992
Par tranche sup. de 1 000 000 ex	65	75	90	110	190	220

Conditions particulières 1 :

– Image figurant en première de couverture parmi plusieurs images : tarif intérieur + 100 %

– Image figurant en dernière de couverture parmi plusieurs images : tarif intérieur + 60 %

Conditions particulières 2 :

– Photographies aériennes ou sous-marines : suivant coefficient indiqué par l'e-magePartner (+ 70 % recommandés)

– Photographies panoramiques : suivant coefficient indiqué par l'e-magePartner (+ 50 % recommandés)

### 1.3.3 Détail support : Posters encartés dans les journaux, magazines ou périodiques

Format Tirage	4 pages	6 pages	8 pages
< 25 000 ex	795	1060	1325
< 50 000 ex	915	1220	1525
< 100 000 ex	1152	1536	1920
< 250 000 ex	1455	1940	2425
< 500 000 ex	1794	2392	2990
< 1 000 000 ex	2094	2792	3490
< 2 000 000 ex	2391	3188	3985
< 4 000 000 ex	2988	3984	4980
Par tranche sup. de 1 000 000 ex	330	440	550

## 1.4 Publicité

### 1.4.1 Détail support : Affiches, affichettes, posters, plv SANS achat d'espace

Format (cm) Tirage	-> 40*50	-> 50*60	-> 80*120	->120*160
< 100 ex	415	6100	927	1653
< 500 ex	518	761	1159	2066
< 1000 ex	691	1034	1281	2575
< 2500 ex	863	1293	1811	3598
< 5000 ex	1220	1738	2403	4436
< 10 000 ex	1639	2474	3323	5717
< 20 000 ex	2309	3652	4795	7767
< 40 000 ex	3382	5536	7150	11046
Par tranche sup. de 10 000 ex	483	848	1060	1476

### 1.4.2 Détail support : Affiches, affichettes, posters, plv AVEC achat d'espace

Format (cm) Tirage	-> 50*60	-> 80*120	-> 240*300	-> 360*480
< 100 ex	656	1250	2012	2732
< 500 ex	820	1570	2515	3415
< 1000 ex	1232	2104	3415	4756
< 2500 ex	1640	3415	4345	6616
< 5000 ex	2457	4233	5572	9116
< 10 000 ex	3567	6083	7318	13202
< 20 000 ex	5453	9059	10112	19740
< 40 000 ex	8185	13821	14581	30200
Par tranche sup. de 10 000 ex	1270	2143	2011	4707

### 1.4.3 Détail support : Edition publicitaire de

① *Etiquettes, packaging, cartes de crédit, cartes téléphoniques, chéquiers,*

② *Calendriers publicitaires*

③ *Textiles, objets*

Nature Tirage	①	②		③
< 5 000 ex	534	381	< 500 ex	640
< 10 000 ex	686	569	< 1 000 ex	762
< 25 000 ex	775	727	< 10 000 ex	1159
< 50 000 ex	854	909	< 25 000 ex	1325
< 100 000 ex	1021	1107	< 50 000 ex	1524
< 250 000 ex	1215	1561	< 100 000 ex	1829
< 500 000 ex	1541	1973	< 250 000 ex	2211
< 1 000 000 ex	2074	2927	< 500 000 ex	2881
< 2 000 000 ex	2837	4002	< 1 000 000 ex	4012
< 4 000 000 ex	3773	5546		
< 8 000 000 ex	5025	7387		
< 15 000 000 ex	6887	10124		
< 30 000 000 ex	8471	12452		
< 60 000 000 ex	10836	15929		
< 120 000 000 ex	15293	22481		
Par tranche sup. de 10 000 000 ex	1250	1873	Par tranche sup. de 500 000 ex	1053

### 1.4.4 Détail support : Edition publicitaire sans achat d'espace : dépliants, brochures, leaflets, cartes postales publicitaires, cartes de voeux publicitaires, éditions d'entreprises à diffusion externe (livres, revues, calendriers de poche, agendas, annuaires, etc.).

Format Tirage	-> 1/8 page	-> 1/4 page	-> 1/2 page	-> 1 page	-> Double page	Couverture image unique
< 2 500 ex	149	186	232	278	473	556
< 5 000 ex	186	232	290	348	592	696
< 10 000 ex	247	309	387	465	791	930
< 25 000 ex	265	332	416	499	848	998
< 50 000 ex	303	380	474	570	969	1140
< 100 000 ex	372	465	581	698	1187	1396
< 250 000 ex	424	529	662	793	1348	1586
< 500 000 ex	470	587	733	881	1498	1762
< 1 000 000 ex	639	799	999	1198	2037	2396
< 2 000 000 ex	785	982	1227	1473	2504	2946
< 4 000 000 ex	1207	1509	1887	2264	3849	4528
Par tranche sup. de 1 000 000 ex	200	250	300	380	646	760

#### Conditions particulières 1 :

– Image figurant en première de couverture parmi plusieurs images : tarif intérieur + 100 %

– Image figurant en dernière de couverture parmi plusieurs images : tarif intérieur + 60 %

#### Conditions particulières 2 :

– Photographies aériennes ou sous-marines : suivant coefficient indiqué par l'e-magePartner (+ 70 % recommandés)

– Photographies panoramiques : suivant coefficient indiqué par l'e-magePartner (+ 50 % recommandés)

#### Conditions particulières 2 :

– Plaquettes d'aide à la vente, rapports annuels d'entreprises : tarif de base + 100 %

## 1.5 Reproduction non publicitaire

1.5.1 Détail support : Revues d'entreprise à diffusion interne, catalogues d'expositions culturelles, cartons d'invitation, dépliants non publicitaires, agendas, almanach, cahiers d'école.

Format Tirage	-> 1/4 page	-> 1/2 page	-> 3/4 page	-> 1 page	-> Double page	Couverture image unique
< 2 500 ex	72	90	113	135	230	270
< 5 000 ex	89	111	139	166	283	332
< 10 000 ex	116	144	181	217	370	435
< 25 000 ex	120	150	188	226	384	451
< 50 000 ex	134	168	209	251	428	503
< 100 000 ex	161	201	251	301	513	603
< 250 000 ex	178	223	279	334	567	667
< 500 000 ex	196	244	305	367	623	733
< 1 000 000 ex	256	320	400	479	815	959
< 2 000 000 ex	307	384	479	575	978	1151
< 4 000 000 ex	459	574	718	861	1464	1722
Par tranche sup. de 1 000 000 ex	76	95	114	144	245	289

Conditions particulières 1 :

– Image figurant en première de couverture parmi plusieurs images : tarif intérieur + 100 %

– Image figurant en dernière de couverture parmi plusieurs images : tarif intérieur + 60 %

Conditions particulières 2 :

– Photographies aériennes ou sous-marines : suivant coefficient indiqué par l'e-magePartner (+ 70 % recommandés)

– Photographies panoramiques : suivant coefficient indiqué par l'e-magePartner (+ 50 % recommandés)

## 2. Utilisation en « libre de droit »

Format	Web max 640 pixels de côté	A5 à 300 dpi	A4 à 300 dpi	A3 à 300 dpi
Forfait	37	105	152	198